



# **Toute l'actualité juridique des étrangers à destination des partenaires de l'insertion professionnelle**

## **La dématérialisation des demandes de titres de séjour : informations sur les procédures de dépôt des demandes de titre de séjour au moyen d'un téléservice.**

Le [décret n° 2021-313 du 24 mars 2021](#) a organisé la généralisation progressive du téléservice pour toutes les demandes de titres de séjour, selon un calendrier fixé par arrêtés et par catégories de titres.

Sont actuellement concernés les premières demandes et les demandes de renouvellements des titres suivants :

- Etudiant
- Citoyens UE / EEE / Suisse et les membres de leur famille
- Passeport talent et les membres de leur famille
- Travailleur saisonnier
- Conjoint de français
- Parent d'enfant français
- Ascendant de français (arrivé avec un Visa D)
- Enfant de français
- Enfant étranger né en France
- Conjoint et enfant entrés en France au titre du regroupement familial
- Visiteur

- Bénéficiaire de la protection internationale et les membres de leur famille (hors apatrides)
- Etranger victime de la traite des êtres humains
- Bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- Mineur et majeur anciennement confiés à l'ASE avant l'âge de 16 ans
- Étranger malade (y compris demandes concomitantes à une demande d'asile)

A terme, toutes les demandes de titre de séjour seront à déposer au moyen du téléservice "ANEF".

Les demandes de renouvellement effectuées par le moyen du téléservice sont à faire entre le 120ème jour et le 60ème jour qui précèdent l'expiration du titre de séjour en cours de validité.

Attention ! Seules les demandes réalisées dans ce délai garantissent la délivrance d'une attestation de prolongation d'instruction (API) à l'expiration du titre actuel. En cas de retard, l'utilisateur s'expose à une rupture de droits entre l'expiration de son titre de séjour et la délivrance de l'API.

#### Trucs et astuces :

- E-photos : effectuer la e-photo au moins 24h avant le dépôt de la demande en ligne.
- Nom et prénom : Mettre une majuscule à la première lettre uniquement.
- Numéro de téléphone : ne pas mettre de points ou d'espaces entre les chiffres.
- Documents non exigibles : Vous trouverez la liste des documents exigibles pour chaque demande sur [l'annexe 10 du CESEDA](#). Si le site vous demande un document n'apparaissant pas sur cette liste, vous pouvez télécharger à l'emplacement correspondant une page blanche avec la mention « ce document n'apparaît pas dans l'annexe 10 du CESEDA, il n'est donc pas exigible »

Pour en savoir plus

## Le guide pratique sur le droit au travail des étrangers

169 questions - réponses à destination des ressortissants étrangers, des employeurs et des professionnels de l'accompagnement (mis à jour en octobre 2023)



[Consulter le guide en ligne](#)

**La permanence téléphonique info-droits-migrants à destination des employeurs, intermédiaires de l'emploi et professionnels de l'insertion professionnelle au droit des étrangers de la région AURA**

ENTRÉE

SÉJOUR



ACCÈS NATIONALITÉ  
FRANÇAISE

PROTECTION SOCIALE



# Info droits migrants

TRAVAIL DES ÉTRANGERS

L'information en direct

sur les droits des étrangers et leurs familles

## PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Réservée aux employeurs, aux professionnels et  
intermédiaires de l'insertion professionnelle

**Tous les lundis, mardis, jeudis  
et vendredis  
de 14h00 à 17h00**

**04 58 17 64 83**

Lors de votre appel, merci de vous munir du numéro SIRET de votre structure.

En dehors de ces horaires, vous pouvez continuer à nous contacter du  
lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 04 76 44 51 85 ou sur notre  
site [www.info-droits-etrangers.org](http://www.info-droits-etrangers.org)



MIGRATION  
ÉQUITÉ  
INTERCULTURALITÉ

Adate, 96 Rue de Stalingrad, 38100 Grenoble | [www.adate.org](http://www.adate.org)

[S'inscrire à la Newsletter](#)

## **ADATE**

96 rue de Stalingrad, 38100, GRENOBLE

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

